

Les maîtres du monde ont eu la peau de Sepp Blatter



J.J. Arthur Malu-Malu

Ils ont eu sa peau. En d'autres temps, Sepp Blatter aurait pu être guillotiné, jeté en pâture à des fauves affamés ou traîné devant un peloton d'exécution. Mais nous sommes au XXI^e siècle et il a été poussé vers la sortie.

Sa réputation a été salie par ceux qui s'imaginent, à tort, qu'ils ont le droit inné de régenter le reste du monde. Le vieux briscard, matois jusqu'au bout des ongles, regard torve, sourire malicieux, a démissionné quatre jours après sa réélection à la tête de la FIFA. Certains estiment, de manière hâtive, que sa décision est un aveu de culpabilité.

Que reproche-t-on à Blatter? A-t-il été pris la main dans le pot de confiture? Est-il établi qu'il a patiemment tissé un réseau mafieux au sein de la puissante FIFA? A-t-il été reconnu coupable de corruption? Pourquoi est-il voué aux gémonies, alors que, dans cette affaire, tout reste opaque? Au nom de quoi a-t-il été contraint de tout lâcher?

Ces questions, somme toute élémentaires, et bien d'autres encore, ne sont pas venues à l'esprit des juges du tribunal médiatique qui ont instruit un procès à charge sans s'embarrasser des précautions d'usage. De nombreux éditorialistes, qui ont un avis tranché sur tout, ressassent à l'envi, tels des perroquets, les mêmes arguments faiblards. Mais ces accusations ne reposent que sur de fragiles soupçons, pour l'instant. La présomption d'innocence? Ils s'en moquent.

Pourquoi n'a-t-on pas attendu les conclusions de la justice? La

justice? Hum... De quelle justice s'agit-il? La justice américaine, dont la compétence territoriale couvrirait également le sol suisse? On pourrait émettre des réserves là-dessus. Mais passons.

La FIFA est peut-être «pourrie». Tout le monde (ou presque) le subodore, mais personne (ou presque) n'en a la certitude. Si les faits de corruption sont avérés et si un jugement est rendu, alors là, je m'inclinerai face à l'autorité de la chose jugée et je serai outré, bien évidemment.

Michel Platini a pris la tête du mouvement anti-Blatter. Tandis que le rumeur associée étroitement son nom à l'affaire liée au Qatar, Platini n'a pas quitté ses fonctions à l'UEFA pour autant. L'ancien joueur de Nancy, qui, du jour au lendemain, s'est mué en pourfendeur féroce de son «ami» le président de la FIFA, fait figure de demi-dieu aux yeux de certains médias qui lui vouent une inexplicable docilité moutonnaire.

La réélection de Blatter est le fruit d'une procédure transparente qui s'est déroulée conformément au règlement de la FIFA. Au nom de quoi s'opposerait-on à un vote qui a eu lieu selon les règles de l'art?

Qu'on l'aime ou pas, il faut dire que ce Suisse a beaucoup fait pour l'Afrique et d'autres régions du monde. Sous ses mandats successifs, des sièges de fédérations ont été construits ici et là, des stades sont sortis de terre, le continent a accueilli une Coupe du monde de football, l'immixtion de dirigeants politiques dans la gestion des fédérations est désormais sanctionnée par la FIFA, une vraie politique de redistribution de revenus générés par cette instance a été mise en œuvre, etc. Grâce à qui? Les hauts responsables du football africain ont joué à fond la carte de l'expérience, au lieu de confier les clés de la FIFA à un jeune prince jordanien

inexpérimenté et inconnu du grand public, et dont la candidature a été sournoisement poussée par l'UEFA.

Peut-on rappeler que pendant des décennies, l'organisation du Mondial n'était l'affaire que de l'Europe et du continent américain, comme si les autres régions du monde comptaient pour du beurre? Sous Blatter, le Japon et la Corée du Sud ont aussi eu leur part de rêve, en organisant conjointement cette compétition en 2002. Se souvient-on qu'en 1974, le Zaïre (actuelle RDC) était le seul représentant de l'Afrique au tournoi final? Sait-on qu'aujourd'hui, il y avait eu des coupes dites «du monde» sans la moindre sélection africaine? Peut-on signaler que jusqu'ici, et malgré les vrais efforts de rééquilibrage entrepris par la FIFA, l'Europe reste le continent le plus représenté à la phase finale?

Qu'on l'aime ou pas, il faut dire que ce Suisse a beaucoup fait pour l'Afrique et d'autres régions du monde

Cette affaire est révélatrice de la fracture qui existe entre ce qu'on appelle l'Occident et le reste du monde. Le football, inventé par les Anglais, est devenu un patrimoine de l'humanité. C'est sans doute la première «religion» du monde, pratiquée sur les cinq continents, qui entrent en communion, sans la moindre discrimination, pendant les matches diffusés en direct. Qui contrôle le football mondial «contrôle» donc les milliards d'adeptes de cette religion disséminés aux quatre coins de la planète. Les gamins de Parakou, Bir-

mingham, Mexico, Sydney, Doha, Shanghai ou Genève regardent les mêmes rencontres au même moment et vibrent aux exploits de Messi, Ronaldo et autres. La mondialisation a aboli les frontières. S'il y a un sport qui fédère les peuples et transcende les clivages politiques, identitaires, ethniques, sociaux et religieux, c'est le football, qui n'a jamais si bien porté son surnom de «sport roi».

Si on sait que derrière le football, de gros intérêts financiers sont en jeu, on peut comprendre l'âpreté de cette lutte. L'UEFA – donc indirectement l'Europe –, avec le soutien des Etats-Unis, tenait à imposer sa volonté au reste des quelque 7 milliards d'êtres humains qui peuplent la Terre. Sauf que la FIFA a ceci de particulier que tous ses 209 membres ont le même poids. Une fédération, une voix. On a beau s'appeler les Etats-Unis, la Chine, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Russie, le Brésil, le Lesotho ou le Honduras, c'est pareil. Il n'y a ni passe-droit, ni droit de veto. La FIFA n'est pas le Conseil de sécurité des Nations unies, où des pouvoirs étendus ont été indûment accordés à cinq membres permanents qui en abusent à leur guise. L'Afrique, qui pèse un milliard d'âmes, est reléguée au simple rang de faire-valoir au sein de l'exécutif onusien. Le maintien de cet archaïsme est une aberration.

Blatter, qui est à l'orée de ses 80 ans, a choisi de siffler la fin de la partie. L'ennemi médiatique numéro un, qui semble avoir bon pied bon œil, malgré son âge avancé, laisse derrière lui une organisation écartelée. Héros ou salaud? On le saura sûrement dans les prochaines semaines.

Consultant congolais à Londres, ancien journaliste de la BBC

Vous et nous

Vous écrivez



Le Corbusier au pilori

Pierre Jeanneret, Grandvaux (VD)

[...] L'article incendiaire de Christophe Catsaros sur Le Corbusier (LT du 05.05.2015) a provoqué en moi un certain malaise. Participe-t-il à ce besoin un peu masochiste de descendre en flammes toutes les grandes figures de la Suisse moderne, notamment celles qui figurent sur nos billets de banque? [...] Si le texte de Laurent Wolf (LT du 29.04.2015) sur l'exposition parisienne consacrée au grand architecte était certes critique à propos de l'occultation de ses fâcheuses compromissions politiques, mais restait nuancé, celui de Catsaros, d'une singulière violence dans les termes, voue aux gémonies tant l'homme et ses fréquentations que le travail de l'architecte. Le comparer à Speer, qui non seulement rêvait d'un nouveau Berlin nazi d'inspiration «hellénique», mais fut aussi ministre de l'armement du Reich, est en tout cas outrancier. Et définir les thèses et réalisations architecturales de Le Corbusier comme «un projet social totalitaire» de caractère «fasciste» singulièrement réducteur. Oublierait-on que ce créateur de génie arracha la construction à son fatras décoratif historicisant, ouvrit les logements à l'air et à la lumière (ô honte! C'est là de l'hygiénisme), bâtit la Cité radieuse pour remplacer les taudis et habitations détruites de Marseille, imagina un système de construction fonctionnel et modulable? [...]

Christophe Catsaros fonde ses attaques sur le seul livre de François Chaslin. Il me semblait pourtant qu'un grand spécialiste de Le Corbusier, Jean-Louis Cohen, avait clos cette polémique sur ses dérapages antisémites hélas récurrents, en partie explicables (mais non certes justifiables) par ses origines horlogères chaudes-fonnières. Il insistait aussi sur l'apolitisme fondamental et l'opportunisme de celui qui se considérait avant tout comme un créateur: «Son comportement, mélange de cynisme et de naïveté, sa grande versatilité, tantôt du côté soviétique, tantôt du côté de l'Italie fasciste, signalent qu'il s'identifiait aux pouvoirs forts, aux Etats qui réalisent», avait écrit Cohen dans ce même quotidien (LT du 04.10.2012). Alors gardons un minimum de pondération dans le jugement.

Nomination à l'ONU: la discrétion est de mise

Dominique Favre, Corsier (GE)

Depuis quelques semaines, *Le Temps* consacre un certain espace à la succession de M. Ban Ki-moon à la tête des Nations unies. [...]

Mettant en évidence le compromis que suppose le choix d'un secrétaire général des Nations unies, un article publié dans vos colonnes évoque la nomination d'une personnalité suisse (LT du 19.05.2015). A cet égard, plusieurs possibilités entrent en ligne de compte, en particulier la désignation d'un homme d'Etat très apprécié et bénéficiant d'une grande expérience des négociations internationales. Mais une candidature naturelle n'est pas de droit divin. Elle suscite immédiatement des controverses, voire des rivalités. Ainsi est apparue la conclusion inédite que le futur secrétaire général de l'ONU devrait être une femme, de nationalité suisse.

Quotidien de référence à Genève, LU, respecté, peut-être même scruté dans les offices des Nations unies et la centaine d'ambassades que compte cette ville, votre journal ne devrait-il pas observer une certaine réserve dans cette affaire, où le débat conceptuel est difficilement séparable de l'acceptation des personnes? L'intérêt de la Genève internationale et l'efficacité d'une éventuelle candidature suisse me semblent l'exiger.

La SSR est bel et bien soumise à des contrôles

Deborah Murith, porte-parole de l'OFCOM (Office fédéral de la communication), Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Dans l'article «SSR, le mammoth aux pieds d'argile» (LT du 01.06.2015), vous écrivez que la SSR n'a été soumise à aucun contrôle externe depuis 2006. Ce n'est pas correct. Le dernier contrôle a été effectué en avril 2015. Le résultat est disponible sur Internet. La loi prévoit une surveillance de la SSR, y compris financière. La SSR fait l'objet d'une surveillance en continu, d'une part en ce qui concerne le respect de la cession, d'autre part en ce qui concerne sa gestion économique.

Indépendamment de la surveillance financière annuelle, le DETEC procède de temps en temps à des examens approfondis de la gestion économique de la SSR. Un tel examen avait été conduit en 2005 par le Contrôle fédéral des finances. La SSR a donné suite aux recommandations formulées alors par le Contrôle fédéral des finances.

Et la SSR fait actuellement l'objet d'un nouvel examen de sa gestion économique. Cet examen porte sur trois cycles. En 2014, le premier cycle de vérification a porté sur les processus centraux de gestion, la gouvernance d'entreprise, la stratégie, la mise en œuvre de la stratégie, la planification, la direction par objectifs et l'audit interne. Globalement, l'examen a démontré la pertinence des structures et des instruments ainsi que des processus de pilotage et de surveillance de la SSR.

Les résultats du deuxième cycle de vérification, eux, sont disponibles depuis le mois d'avril dernier.

L'injustice flagrante faite aux PME



Alain Guttman

14 juin



Le 14 juin, le peuple suisse se prononcera sur l'initiative populaire fédérale: «Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale)». Cet impôt sera prélevé notamment lors de la transmission d'entreprise. Mais doit-on mettre en péril nos PME, elles qui souffrent déjà suffisamment de la conjoncture? Absolument pas! Nous avons le devoir de les soutenir et d'assurer leur pérennité en Suisse.

Ceux qui soutiennent cette initiative veulent nous faire croire que les petites et moyennes entreprises familiales ne seront pas affectées lors de leur transmission; alors qu'aujourd'hui déjà la passation d'une PME se révèle bien souvent périlleuse. Actuellement, des milliers de successions d'entreprises sont pendantes en Suisse. Les PME pourraient bien, tout comme les héritiers en ligne directe, être les grands perdants de cette taxation arbitraire. Cette nouvelle imposition mettra de facto une pression supplémentaire sur les entreprises avec peut-être à la clé des réorganisations forcées, et par conséquent des licenciements nécessaires afin

d'assumer la continuité des affaires. Des délocalisations d'employés, ou même de sociétés, ne sont pas non plus à exclure. Et la Suisse pourrait bien souffrir d'une perte d'attractivité pour les étrangers souhaitant s'installer en Suisse. Mais pas seulement, les entrepreneurs helvétiques hésiteront peut-être à créer leur PME ici, préférant les cieux plus cléments en matière d'imposition de voisins européens plus attractifs. In fine, un affaiblissement important des patrimoines suisses en résulterait. Il est aussi judicieux de rappeler que la majorité des entrepreneurs investissent leur fortune dans l'entreprise. Les forcer à s'acquitter d'un impôt lors de la succession aura à coup sûr des répercussions sur les liquidités de l'entreprise et probablement sur son niveau d'endettement.

Chaque franc est déjà taxé deux fois. Faudrait-il encore subir une troisième taxation?

S'il est vrai qu'un taux d'imposition réduit est prévu, qu'une franchise élevée serait mise en place, et qu'un échelonnement de l'impôt serait envisageable, le texte de l'initiative regorge de lacunes: comment va-t-on déterminer la valeur exacte de la société? Une exonération est prévue en cas de reprise par les héritiers pour autant qu'ils continuent à l'exploiter pendant dix ans; que se passera-t-il dans le cas contraire? Peut-on nous garantir une égalité de traitement entre les entreprises?

Si l'objectif de cette initiative est de renflouer les caisses de la Confédération afin de financer les retraites, les recettes avancées par ses auteurs, soit une augmentation de 2 milliards, ne seront de toute manière pas suffisantes pour assurer le financement à long terme de notre système de retraites suisse. Des problèmes plus profonds et complexes existent qui ne disparaîtront pas avec cette initiative. Il faut une réforme de notre AVS, mais sans que celle-ci engendre des disparités de traitements, que ce soit pour les personnes physiques ou pour les entreprises. Cette initiative risque d'avoir l'effet contraire dans le cas où des sociétés quitteraient notre territoire, et avec elles leurs recettes fiscales. Lorsque l'on regarde d'un peu plus près ce projet – dont beaucoup (trop) de points sont laissés sans réponse –, on réalise que les finances cantonales, elles aussi, ne seront pas gagnantes, et par conséquent les individus non plus.

Par ailleurs, cette initiative modifierait le mode de fonctionnement actuel de l'imposition en Suisse. En effet, jusqu'à présent, les droits de donation et de succession sont du ressort du canton. Cette pratique respecte ainsi le principe sacro-saint du fédéralisme qui prône une répartition des compétences entre la Confédération et les cantons. De plus, contrairement aux autres impôts qui servent à assurer le bon fonctionnement de l'Etat de manière globale, cette initiative introduit une affectation prédefinie aux sommes récoltées, en l'occurrence pour deux tiers au financement de l'AVS. Procéder à de tels changements de paradigme

ouvrirait la porte à d'autres initiatives du même type.

Il est primordial de mettre en avant que cette imposition des successions à hauteur de 20% au-delà de 2 millions (biens immobiliers et avoirs de prévoyance compris), et cela même pour les descendants en ligne directe, ce qui n'est plus le cas à l'heure actuelle dans presque tous les cantons suisses, entraînerait pour chaque personne physique une troisième taxation. En effet, chaque franc est déjà imposé au niveau du revenu et de la fortune (contrairement à la grande majorité de nos voisins européens). Faudrait-il encore subir une énième taxation au moment de la transmission du patrimoine aux survivants? Certainement pas! Cela reviendrait donc à taxer trois fois le même franc.

De plus, imposer ainsi la masse de l'héritage – et non plus les héritiers – entraînerait aussi des disparités importantes. Pour bien comprendre, prenons deux cas de deux familles: l'héritier unique de la première ne paiera pas d'impôt sur son héritage de 2 millions. Les cinq héritiers de la deuxième, dont le montant de l'héritage est de 5 millions, paieront chacun un impôt de 120 000 francs sur le million reçu (celui-ci correspond aux 20% des 5 millions, moins la franchise de 2 millions, divisé par cinq).

On constate, sans l'ombre d'un doute, l'injustice flagrante, tant pour les PME que pour les particuliers, qu'engendrerait cette initiative si elle venait à être adoptée.

Président du conseil d'administration de Bobst Group SA